

# **Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL DE CALVINET du 06 mars 2015 :**

Approbation de la séance du 23 janvier 2015 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 23 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :**

Monsieur le maire présente les comptes administratifs :

**1/ budget AEP - Assainissement** Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2014 du service eau et assainissement

**2/ budget principal** : Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres votants, le compte administratif du budget principal.

## **2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION :**

Monsieur le maire expose que les chiffres portés aux comptes de gestion établis par le Trésorier ont été vérifiés et sont en adéquation avec ceux portés aux comptes administratifs 2014, établis par la commune. Il demande au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2014.

## **4/AFFECTATION DES RESULTATS :**

Monsieur le maire présente les affectations de résultats 2014 qui se résument ainsi :

### **1 AEP - ASSAINISSEMENT :**

Excédent d'investissement 2014 à reporter en recettes d'investissement 2015 : 36 101.60 €

Excédent de fonctionnement 2014 à reporter en recettes de fonctionnement 2015 : 94 344.57 €

### **2. BUDGET PRINCIPAL :**

déficit global d'investissement 2014: 128 870.45 €

excédent de fonctionnement 2014 : 140 725.48 €,

d'où au budget primitif 2015 :

affectation du résultat: 128 870.45 €,

report en recettes de fonctionnement : 140 725.48 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, affecte les résultats 2014 comme proposé.

## **CABINET MEDICAL : Projet de protocole d'accord avec les fermiers du Vernassal**

Le maire présente au conseil municipal le projet de protocole rectifié par les fermiers.

Le Conseil municipal y apporte quelques modifications et cette nouvelle version leur sera proposée rapidement. En parallèle le conseil municipal va réfléchir à l'implantation d'un cabinet médical sur d'autres terrains adaptés à ce projet.

D'autre part le maire fait part du courrier des fermiers concernant la construction d'un bâtiment agricole.

Le conseil municipal considère que la commune n'a pas les moyens financiers pour un tel projet et la discussion du conseil municipal s'oriente plutôt sur l'évolution de l'avenir de la ferme du Vernassal.

Le Crédit Agricole sera consulté pour une éventuelle renégociation du prêt à court terme de 145 000 euros.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas signé le mandat semi-exclusif avec l'agent immobilier car les termes du contrat ne correspondaient pas aux souhaits exprimés par le conseil municipal lors de la dernière séance.

Un panneau A VENDRE sera commandé et placé sur la propriété bâtie du Vernassal, côté route.

## **Délibération :abri-bus – demande d'aide financière dans le cadre des amendes de police**

Lors de la séance du 15 décembre 2014, le conseil municipal a sollicité du Président du Conseil

général du Cantal une subvention au titre des amendes de police pour la construction d'un abri-bus dans l'objectif d'assurer la sécurité des écoliers et collégiens sur la voirie communale et départementale.

Il s'avère que l'accès à cet abri-bus, situé contre le mur de l'école, n'est pas sécurisé, compte-tenu du caractère vétuste et dangereux (nids de poule notamment) du revêtement situé entre la départementale 19 et ce mur.

Ainsi le Conseil municipal, décide de réaliser les travaux de modernisation de la voirie communale sur ce site, et accepte le devis établi par l'agence Cantal Ingénierie et Territoires, Il sollicite une aide financière au titre des amendes de police auprès de Monsieur le Président du Conseil Général, pour ce complément de travaux

Monsieur le Maire est chargé des démarches et signatures relatives à ce dossier.

## **Délibération : exercice budgétaire 2015 – budget AEP - utilisation de crédits d'investissement -**

Dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire, après autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ; le Conseil Municipal devant par ailleurs s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

Afin de ne pas retarder certaines opérations d'investissement et de garantir le respect des délais de paiement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en application ces dispositions pour le budget 2015 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des besoins, sans dépasser 1/4 des crédits ouverts en 2014 pour les opérations suivantes :

Budget COMMUNE – section d'investissement - :

**opération 000 – non individualisée : article 2315 : 3 467.90 €  
pour paiement de la facture ACTEMIUM à Aurillac (pompe de relevage station d'épuration)**

et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2015

## **Adhésion à la CUMA de CALVINET**

Le conseil municipal envisage adhérer à la CUMA de Calvinet dans l'objectif de bénéficier du matériel, et notamment la mini-pelle pour divers travaux de voirie.

La cotisation annuelle serait payée à la CUMA et les services seraient facturés par la CUMA à la commune.

François Lissac est chargé de communiquer les tarifs qui seront proposés.

## **Plan d'économies :**

Les charges du bâtiment de la Poste seront régularisées.

Demande à EDF de modifier le contrat d'électricité de la salle des fêtes en réduisant la puissance.

Des ampoules de l'éclairage public seront remplacées par des ampoules à basse consommation.

## **Questions diverses :**

Plan à taux zéro : 62 communes du Cantal ont bénéficié de cette opération.

Le Conseil municipal s'interroge sur les raisons pour lesquelles Calvinet n'en bénéficie pas.

Monsieur le Maire adressera un courrier au ministère.

Assemblée générale des cadres de réserve du Cantal : Elle aura lieu à Calvinet le samedi matin 7 mars.

Proposition d'adhésion 2015 de la section du Conseil Général « Cantal Musique et Danse ».

A voir si cette adhésion peut être intéressante pour les activités périscolaires.

Stationnement dans la rue Le Pavé : Il est constaté un stationnement durable et gênant dans

cette rue.

Par mesure de sécurité Monsieur le Maire est sollicité pour prendre un arrêté de réglementation du stationnement : interdit de la maison Tournié face à la pharmacie au panneau STOP.

La séance est levée à 23H55